



الجمهورية التونسية  
وزارة التعليم العالي  
و البحث العلمي و التكنولوجيا  
\*\*\*\*\*  
جامعة صفاقس  
المدرسة الوطنية للمهندسين بصفاقس

## CHARTRE DES ETUDES EN MASTER PROFESSIONNEL DE L'ENIS

Le soussigné, déclare avoir pris connaissance des différentes dispositions de la présente charte des études en master professionnel de l'ENIS (constituée de 3 pages) et s'engage à respecter toutes ses clauses.

- L'étudiant en Master professionnel de l'ENIS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Spécialité :

Intitulé du master professionnel :

Statut (boursier, salarié, autre) :

Date et signature :

- Les études en master professionnel de l'ENIS comportent un cycle sanctionné par l'obtention du diplôme de master professionnel dans l'une des spécialités suivantes : TICE (Technologies de l'Information et du Commerce Electronique), GLTIC (Génie Logistique et Technologies de l'Information et de Communication), MI (Management de l'Ingénierie), SSI (Sécurité des Systèmes Informatiques), LL (Logiciels Libres), SE (Sécurité Electrique) et CM (Construction Métallique) .

- Les enseignements en master professionnel de l'ENIS durent une année universitaire. 8 mois sont réservés pour la partie théorique et 4 mois pour la préparation du mémoire de fin d'études.

- Les études pour l'obtention du diplôme en Master Professionnel comprennent :

- a) des enseignements de tronc commun visant à approfondir les connaissances dans les matières transversales (anglais, techniques de communication, culture entrepreneuriale, développement durable et management de la qualité et de l'innovation, etc.),
- b) des enseignements de perfectionnement dans des modules de spécialisation,
- c) des séminaires,
- d) la préparation d'un mémoire de fin d'études portant sur un sujet original.

- Tous les modules du master professionnel durent 20 h et seront organisés en 4 séances de 4h30 chacune, en plus d'une évaluation de 2h sous forme d'examen et travaux personnalisés, organisée exclusivement les samedis matin. Les cours seront organisés à l'ENIS exclusivement les samedis après-midi (13h30-16h00 + 16h15-18h15) et les dimanches AM (8h30-11h00 + 11h15-13h15).

- L'assiduité est un facteur très important dans toutes les formations de master professionnel de l'ENIS. Chaque absence justifiée ou non justifiée dans un module sera prise en compte et affectera la note finale de l'examen relatif à ce module (chaque absence dans un module entrainera la déduction d'un point et demi de la note finale de l'examen de ce module).

- L'étudiant en master professionnel de l'ENIS, s'engage à proposer son sujet de projet de fin d'études et choisir son encadreur du milieu industriel ou universitaire. Il doit respecter les échéances suivantes :

- 1) date limite de dépôt de sujet : 31 mai de l'année universitaire en cours
- 2) date limite de dépôt de demande de soutenance : 30 septembre de l'année universitaire en cours
- 3) date limite de soutenance : 31 octobre de l'année universitaire en cours

- L'étudiant pourra s'inscrire pour une année supplémentaire (s'il a validé sa partie théorique) après le dépôt d'une demande de dérogation pour l'une des 4 raisons suivantes :

- 1) l'étudiant n'a pas déposé son sujet de mémoire dans les délais (31 mai de l'année universitaire en cours)

2) l'étudiant n'a pas achevé ses travaux de projet de fin d'études dans les délais (30 septembre de l'année universitaire en cours) et l'état d'avancement demande une période supplémentaire pour accomplir ces travaux.

3) l'étudiant a déposé une demande de soutenance dans les délais (30 septembre de l'année universitaire en cours) mais sa demande n'a pas été validée par la commission de master professionnel.

4) l'étudiant a déposé une demande de soutenance dans les délais (30 septembre de l'année universitaire en cours) mais n'a pas soutenu avant la date limite exigée (31 octobre de l'année universitaire en cours).

- L'étudiant doit respecter et signer les deux chartes complémentaires relatives à l'usage des ressources informatiques et au règlement intérieur de l'ENIS.

- L'étudiant doit créer un compte d'accès à partir de l'adresse URL suivante : [http://www.enis.rnu.tn/cri\\_enis/index.php](http://www.enis.rnu.tn/cri_enis/index.php) . Ce compte servira comme interface avec l'administration pour prendre connaissance de l'emploi de temps, du plan d'études, des avis d'examens, du planning des séminaires, des messages d'information, des nouveautés, des états d'absence, des notes des examens, etc.

Ce compte servira aussi dans la gestion électronique du projet de fin d'études dans toutes ses phases : dépôt de sujet, demande d'autorisation de soutenance, demande de dérogation (s'il y a lieu), envoi de la version électronique finale du rapport de pfe après les corrections demandées par les membres de jury (s'il y a lieu).

Ce compte comportera aussi une rubrique relative au profil de l'étudiant. Ce profil doit être à jour et les informations saisies doivent être correctes. Une copie de ce profil est obligatoire pour la phase d'inscription administrative.

- Est déclaré admis, par le conseil des mastères, dans la partie théorique de la session principale, l'étudiant ayant satisfait aux conditions suivantes :

- 1) obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20,
- 2) n'avoir aucune note égale à zéro dans tous les modules passés.

- Est déclaré accepté, par le conseil des mastères, en session de rattrapage, l'étudiant ayant satisfait aux conditions suivantes :

- 1) obtenir une moyenne générale comprise entre 9,5 et 9.99
- 2) ne pas avoir plus qu'un zéro dans les modules passés,

- Est déclaré exclu (après avoir passé la session de rattrapage s'il en a droit), par le conseil des mastères, l'étudiant :

- 1) ayant obtenu une moyenne générale inférieure à 9.99
- 2) ayant plus qu'un zéro dans les modules passés,

Le conseil des mastères est composé par les enseignants qui dispensent les modules du master professionnel concerné par les délibérations.

**FIN DE LA CHARTE DES ETUDES EN MASTER PROFESSIONNEL  
DE L'ENIS**